

# CONDITIONS DE VENTE

## SERVICES PROPOSÉS EN LIGNE

### AUX CONSOMMATEURS

#### SOMMAIRE :

#### I. SERVICES FOURNIS PAR AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR

##### A. CONDITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES SERVICES ACA

(Identité du vendeur, Compte personnel, Tarifs, Données personnelles, Droit de rétractation, Résolution des litiges, Contacts...)

##### B. CONDITIONS PROPRES A CHAQUE SERVICE ACA

- [Click and Park, \(reservation de parking\)](#)
- [Nice Access \(coupe-file\)](#)
- [Accueil VIP](#)
- [Salon VIP](#)
- [Location de salles, bureau et banques congrès](#)

#### II. SERVICES FOURNIS PAR DES COMMERCANTS TIERS

- [Protection des bagages](#)

## I. SERVICES FOURNIS PAR AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR (« ACA »)

### **A. CONDITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES SERVICES ACA**

#### **1) Identité du vendeur et acceptation des Conditions de Vente**

Les Services mis en ligne et vendus sur la plateforme « e-commerce » du Site Internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr) et dont les conditions de vente sont décrites ci-après, sont proposés par la société :

#### **AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR (« ACA »)**

Société Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance au capital de 148 000 €, dont le siège social est Aéroport Nice Côte d'Azur, 19 rue Costes et Bellonte – CS 63331 – 06206 NICE Cedex 3, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 493 479 489, concessionnaire de l'exploitation de l'Aéroport Nice – Côte d'Azur et de l'Aéroport Cannes – Mandelieu, par arrêté interministériel du 24 Janvier 1956 modifié, N° TVA : FR35493479489

Tout achat de Service sur le Site Internet implique l'acceptation des présentes Conditions de Vente par le Client. L'information précontractuelle complète du consommateur est fournie par les présentes Conditions de Vente ainsi que l'ensemble des informations disponibles sur les pages dédiées à chaque Service sur le Site Internet.

Les Services vendus par ACA ne donnent droit à aucune garantie légale ou commerciale.

Les présentes Conditions de Vente sont susceptibles d'évoluer à tout moment ; cependant seules celles en vigueur au moment de la vente d'un Service, préalablement acceptées par le Client et jointes à sa confirmation de commande, lui sont opposables.

Le fait qu'ACA ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions et/ou d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne peut être interprété comme valant renonciation par ACA à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

Le Client déclare avoir pleine capacité pour conclure le présent contrat et exécuter les obligations ou bénéficier des droits qui y sont stipulés.

## 2) **Définitions :**

Dans le cadre des présentes, les mots suivants auront le sens défini ci-après :

- **Aéroport** : signifie l'aéroport Nice Côte d'Azur ;
- **Client** : signifie toute personne physique majeure ou personne morale (dument établie), utilisatrice du Service et/ou ayant souscrit à un Service via le Site Internet de l'Aéroport ;
- **Conditions de Vente** : signifie les présentes conditions de vente et d'utilisation des Services ;
- **Site Internet** : signifie le site [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr) et toute déclinaison de ce dernier en format mobile (site optimisé ou application) ;
- **Service** : service disponible sur l'Aéroport et vendu en ligne par ACA, tel que décrit et illustré sur le Site Internet et dont les conditions particulières sont décrites ci-après.

## 3) **Accès au Service – Interdiction de commercialisation**

Les Services vendus dans le cadre des présentes Conditions de Vente ne sont pas accessibles :

- aux personnes physiques de moins de 18 ans ;
- aux personnes morales dont le but est de commercialiser le Service à des tiers.

Sauf dans les cas prévus aux présentes, le Service ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque commercialisation auprès de tiers, sans l'accord exprès d'ACA. Toute activité commerciale non autorisée d'achat /revente dudit Service fera l'objet de poursuites à l'encontre des personnes concernées.

Tout Professionnel souhaitant commercialiser lesdits Services auprès de ses clients est prié de prendre contact avec ACA et/ou prendre directement connaissance [des conditions applicables à ce type d'activité](#).

## 4) **Création d'un compte en ligne**

Le Service est commercialisé sur le Site internet, et est donc accessible aux Clients disposant d'une connexion internet, selon disponibilité dudit Site.

La réservation du Service par le Client est soumise à la condition qu'il ait, au préalable, créé un compte personnel sur le Site internet et qu'il dispose à ce titre d'une adresse de messagerie (email) valide.

Le Client doit compléter tous les champs obligatoires du formulaire de souscription du Service afin de pouvoir procéder à l'achat et bénéficier de la prestation de Service.

ACA se réserve le droit :

- de refuser ou d'annuler toute transaction en cas de communication de données erronées ou incomplètes ;
- de suspendre ou annuler le compte du Client en cas de non-respect des obligations qui lui incombent au titre des présentes (dont notamment toutes obligations de paiement).

## **5) Protection des données personnelles**

ACA s'engage à protéger ces données conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Les données personnelles communiquées par le Client via le Site internet sont recueillies avec son consentement, en vue de permettre l'ouverture de son compte personnel et la souscription du Service.

Le type de données nécessaires pour la création du compte personnel et la souscription des services dispensés par ACA sont rappelés exhaustivement à l'article 3 de notre politique de protection des données personnelles : <https://www.nice.aeroport.fr/Passagers/Politique-de-protection-des-donnees>

Ces données personnelles sont confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins de gestion de son compte personnel. ACA s'engage à ne pas divulguer à des tiers les données personnelles relatives au Client sans l'autorisation de ce dernier.

Pour toute information ou demande, le Client est invité à contacter ACA aux coordonnées suivantes : [dpo@cote-azur.aeroport.fr](mailto:dpo@cote-azur.aeroport.fr)

## **6) Droit de rétractation**

Les Services fournis par ACA sont des prestations liées à l'accueil, la réservation de places de parking ou d'accès à des salons ou autres services, fournies à une date ou à une période déterminée. A ce titre, le Client ne bénéficie donc pas de droit légal de rétractation au sens des dispositions de l'article L. 221-28 du code de la consommation.

Le Client dispose toutefois d'un droit de modification et/ou d'annulation de sa réservation défini dans les conditions propres à chaque Service ci-après.

## **7) Tarifs et modalités de paiement en ligne**

Les tarifs applicables à chaque Service fourni par ACA sont publiés dans la brochure tarifaire publique de l'Aéroport accessible via le lien suivant :

<http://professionnels.nice.aeroport.fr/Entreprises/SERVICES-COMPAGNIES/Tarifs-redevances-aeroportuaires>

ACA se réserve le droit de modifier les tarifs du Service à tout moment, sans préavis, étant entendu que les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la transaction.

Chaque Service est payable en ligne uniquement, lors de la commande, via les moyens de paiement suivants :

- carte bancaire : Carte bleue, VISA, MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS ;

- Paypal

Le paiement se fait via une page sécurisée. Le montant des achats est débité dès la transaction finalisée et donne lieu à une facture consultable et imprimable.

En cas de non validité du moyen de paiement, la transaction bancaire sera refusée et la vente ne sera par conséquent pas effective. Elle sera donc annulée de plein droit.

Les Clients Professionnels peuvent également opter pour le paiement mensuel par prélèvement en fin de mois.

En cas de rejet du paiement mensuel, le retard de paiement génèrera l'application de pénalités de retard, exigibles le jour suivant la date de prélèvement, au taux annuel fixe de 12% sans nécessité de mise en demeure préalable. Nonobstant toute clause pénale prévue dans un contrat spécifique conclu entre les parties, le Professionnel sera aussi tenu de régler une indemnité forfaitaire de 40 € H.T. pour frais de recouvrement (cf. Art. L.441-6 du Code de commerce) ainsi que les frais destinés à couvrir les coûts de traitement des dossiers d'impayés par le Service Contentieux d'ACA.

## **8) Responsabilités – Assurances**

Conformément à l'article L. 221-15 du Code de la Consommation, ACA est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, exceptés les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

Cependant, ACA ne saurait être tenue pour responsable de tous dommages indirects tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le préjudice d'image, la perte de chance, de bénéfice, de revenus, de chiffre d'affaires, de données, de clientèle ou de commandes.

ACA ne pourra non plus être tenue pour responsable de l'inexécution de la commande, notamment en cas d'indisponibilité du Site Internet, de perturbation ou grève totale ou partielle affectant notamment les moyens de communications.

## **9) Propriété intellectuelle**

Par l'accès au Site internet (<http://www.nice.aeroport.fr>), ACA ne consent au Client qu'un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif, sur le contenu du Site.

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques.

Toute mise en réseau, toute rediffusion, toute reproduction de tout ou partie de ce site sous quelque forme, même partielle, et sur un support électronique quel qu'il soit, est formellement interdite sauf autorisation expresse d'ACA.

## **10) Règlements spécifiques au domaine aéronautique**

Tout usager de l'Aéroport (Clients inclus) est tenu au strict respect des lois, règlements et consignes en vigueur sur la concession aéronautique, dont principalement les arrêtés préfectoraux de police (sûreté / police générale) et les Règlements d'exploitation (règlement des parkings, gares routières etc.)

Ces textes sont accessibles au public via le lien suivant :

<https://www.nice.aeroport.fr/content/download/425778/15256740/version/1/file/AP.ANCA.16102017.pdf>

## **11) Résolution des litiges – Langue**

Les présentes Conditions de Vente sont soumises au droit français.

Seule la version française des présentes Conditions de Vente prévaut entre les Parties.

En cas de litige, ACA et le Client s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin d'aboutir un règlement amiable du différend.

Le Client bénéficie également :

- d'un droit de recours gratuit pour tout litige de nature contractuelle qui l'opposerait à la société ACA auprès du médiateur de la consommation désigné ci-après : **MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17, [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)** . Le médiateur ne peut être saisi sous réserve que le consommateur ait au préalable tenté de résoudre le litige directement auprès d'ACA par une réclamation écrite et de n'avoir pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la réclamation initiale (l'ensemble des autres modalités de saisine du médiateur sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) ).
- d'un droit de recours via la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de l'Union Européenne :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

A défaut de règlement amiable, tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis :

- aux tribunaux de droit commun,
- aux tribunaux compétents de Nice s'il s'agit d'un litige avec un Client ayant la qualité de commerçant.

## **12) Ethique**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses services, ACA déclare respecter les normes et principes éthiques contenus dans le Code d'Éthique du Groupe Mundy dont le lien est publié sur le site d'ACA <https://societe.nice.aeroport.fr/le-groupe/politique-anticorruption> Ce Code d'Éthique et de Conduite définit les valeurs auxquelles elle s'inspire pour atteindre ses objectifs.

### **13) Contacts**

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée aux coordonnées suivantes :

- Courrier : ACA, Espace Relation Clients, Rue Costes et Bellonte, BP 3331, 06206 NICE Cedex 3.
- Email : [nice.aeroport@cote-azur.aeroport.fr](mailto:nice.aeroport@cote-azur.aeroport.fr)
- Téléphone : 04 93 21 38 38 (numéro non surtaxé)

Si disponible, le Client peut également contacter ACA via les coordonnées propres aux responsables de chaque Service, telles qu'indiquées dans les conditions ci-après.

## B. CONDITIONS PROPRES A CHAQUE SERVICE ACA

### 1) SERVICE DE RESERVATION DE PLACE DE PARKING - « CLICK&PARK »

#### Article 1 – Description du service

Le Service Click&Park permet la réservation d'une place de parking via le **Site internet** pour une personne déterminée, une date précise et une durée définie. Cette offre est faite sur la base d'un nombre de places limité et proposée aux Clients dans la limite des places disponibles.

Seuls les Clients ayant réservé au préalable sur le Site internet peuvent bénéficier de ce Service.

Ce Service donne droit à l'accès à une place de parking prépayée avec un véhicule pour une durée de stationnement limitée à **40 jours maximum conformément au règlement des parkings de l'Aéroport.**

Il est strictement interdit de cumuler deux réservations successives.

La période de réservation doit être respectée. Seuls les véhicules dits « légers » d'une hauteur maximale respectant les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous peuvent y stationner :

Parking	Hauteur maximale
P2	1m85
P4	2m20
P5	2m10
P6	2m30
P7	1m90
P9	2m20
G1	1m85
G2	2m00

Les détails et illustrations du Service (plans des parkings, voie d'accès etc) sont mis à la disposition des Clients sur le Site Internet.

#### Article 2 – Conditions de réservation et d'utilisation

Le Service est commercialisé uniquement sur internet et accessible aux personnes ayant créé un compte personnel et disposant obligatoirement d'une adresse de messagerie électronique.

Une fois le compte créé et le paiement effectué, le Client reçoit un email de confirmation sur son adresse de messagerie électronique contenant le récapitulatif de sa commande et un code d'accès au parking.

Pour que la barrière du parking s'ouvre, le Client devra saisir (digicode) ou présenter (code 2D) ce code sur les bornes d'entrées prévues à cet effet.

L'accès au parc ne sera pas autorisé avant la date de début de réservation enregistrée lors de la commande. La sortie se fera par l'insertion d'un ticket délivré à l'entrée et, le cas échéant, du paiement d'un supplément tarifaire pour le dépassement de la durée de stationnement réservée.

**Attention : il est important de prévoir un délai suffisant entre l'heure d'arrivée du vol et l'heure de sortie du parking. ACA ne pourra être tenu responsable de tout dépassement lié à des événements extérieurs au service.**

### **Article 3 – Obligation particulière du Client -- Règlement des Parkings**

Tout Client du Service et donc des parkings de l'Aéroport est soumis au [Règlement des Parking de l'Aéroport](#).

A ce titre, chaque Client se doit notamment de respecter les règles du code de la route à l'extérieur tout comme à l'intérieur du parking en respectant le règlement des parkings disponible sur le site [en cliquant ici](#).

En cas de non-respect de ces règles (stationnement sur 2 places, emplacement gênant, ...), des procès-verbaux seront alors établis.

### **Article 4 – Caractéristiques du code d'accès**

Le titre d'accès (contenant le code d'accès) délivré au Client est strictement personnel et confidentiel. Il ne peut être cédé ou transféré à un tiers. Il appartient au Client de le conserver jusqu'à son utilisation en entrée de parking. ACA décline toute responsabilité en cas d'utilisation par un tiers ou utilisation frauduleuse.

### **Article 5 – Dépassement de la durée de stationnement**

En cas de dépassement de la durée de stationnement réservée, le Client devra s'acquitter des montants supplémentaires décrits ci-après, applicables dès la première heure de dépassement :

- 15 €/jour de dépassement pour le parking P9
- 25 €/jour de dépassement pour les parkings P4 et P6
- 35 €/jour de dépassement pour les parkings P2 et P5
- 45 €/jour de dépassement pour les parkings G1 et G2

Il pourra alors payer directement par carte bancaire sur les caisses automatiques ou les bornes de sortie prévues à cet effet ou, ou en se rendant en caisse manuelle pour un règlement en espèces ou par chèque.

L'ensemble des tarifs applicables aux services objet des présentes sont librement consultables sur le Site Internet : <http://professionnels.nice.aeroport.fr/Entreprises/SERVICES-COMPAGNIES/Tarifs-redevances-aeroportuaires>

### **Article 6 – Modification – Annulation – Rétractation**

#### **6.1 Modification**

Le Client a la possibilité de modifier sa réservation en se connectant à l'Espace Client du Site Internet via l'onglet « Mon Compte ».

C'est l'unique moyen de modification possible. Aucune modification de réservation n'est possible via l'Espace Relations Client.

Toute réservation est modifiable jusqu'à 5 minutes avant l'heure d'entrée au Parking. Une fois le véhicule stationné, aucune modification n'est possible.

Les modifications sont dans tous les cas effectuées sous réserve de la disponibilité des places de Parking.

Lorsque la réservation, après avoir subi une modification est d'un montant inférieur à celui de la réservation initiale, **aucun remboursement de la différence ne sera possible.**

Lorsque la réservation, après avoir subi une modification est d'un montant supérieur à celui de la réservation initiale, le Client doit payer le complément.

Une réservation ne peut être modifiée qu'**une seule fois au maximum.**

## **6.2 Annulation**

Toute commande effectuée sur le Site internet peut être annulée gratuitement par le Client **jusqu'à 24h avant la date et heure prévue du stationnement**, en se connectant à l'Espace Client du Site Internet via l'onglet « Mon Compte ».

En cas d'annulation, le Client sera remboursé directement sur son compte bancaire (compte rattaché à la carte bancaire lors de la réservation ou au compte Paypal).

## **2) SERVICE DE COUPE-FILE PRIORITAIRE « NICE ACCESS »**

### **Article 1 – Description du Service – Limites**

Le Service « Nice Access » est un service réservable en ligne via le Site internet de l'Aéroport permettant au Client de bénéficier d'un accès coupe-file à une date déterminée au moment de l'achat, donnant accès aux contrôles de sûreté dans les terminaux de l'Aéroport.

Ce coupe file ne permet en aucun cas au Client de se substituer aux contrôles de sûreté.

La disponibilité du Service (accès par terminal 1 ou 2) peut varier en fonction des contraintes d'exploitation des terminaux (incluant notamment des contraintes en matière de capacité). ACA ne s'engage en aucun cas à garantir une quelconque rapidité ou fluidité d'accès aux contrôles de sûreté et/ou dans les files d'attentes prioritaires, notamment aux heures de forte affluence de passagers.

### **Article 2 – Conditions d'utilisation – Titre d'accès**

Le Service est commercialisé uniquement sur internet (exception faites des accès délivrés directement par certains transporteurs aériens autorisés à leurs clients) et accessible aux Clients ayant créé un compte personnel et disposant obligatoirement d'une adresse de messagerie électronique.

Une fois le compte créé et le paiement effectué, le Client reçoit un email ou un MMS (au choix du client lors de la réservation) de confirmation sur son adresse de messagerie électronique contenant le récapitulatif de sa commande et un titre d'accès au Service.

Ce titre d'accès se présente sous la forme soit :

- d'un document électronique contenant un code 2D, que le Client s'engage à imprimer afin de pouvoir l'utiliser, soit (selon le choix du Client),
- d'un code 2D envoyé par MMS sur son numéro de téléphone portable (le Client reconnaît alors avoir un numéro de téléphone valide et le matériel et abonnement téléphonique nécessaire pour recevoir et présenter le code 2D devant les bornes d'entrée le jour prévu d'utilisation).

Ce Titre d'accès :

- Est unique et ne permet qu'un seul passage (le code devient immédiatement inactif après 1<sup>ère</sup> utilisation),
- permet l'accès au Service durant un créneau (date/ heure) disponible au moment de la commande, choisi et validé en ligne par le Client (Il demeure malgré tout utilisable entre 1 heure avant le créneau choisi et 6 heures après le créneau choisi).
- doit être présenté sur les bornes d'entrées prévues à cet effet situées à l'entrée desdites files (présentation du code 2D via feuille imprimée ou écran de portable/tablette devant la cellule de la borne).

Le Titre d'accès délivré au Client est strictement personnel et confidentiel et il appartient à ce dernier de le conserver jusqu'à son utilisation à l'entrée de la file d'attente prioritaire objet du Service.

ACA décline toute responsabilité de mauvaise utilisation du titre conformément aux présentes, en cas d'utilisation par un tiers ou utilisation frauduleuse.

ACA se réserve le droit d'annuler le titre d'accès s'il s'avère qu'une utilisation frauduleuse est suspectée.

**Attention : il est important de prévoir un délai suffisant entre l'heure de passage aux contrôles de sûreté et l'heure de départ du vol. ACA ne pourra être tenu responsable de tout dépassement lié à des événements extérieurs au service.**

### **Article 3 – Obligation particulière du Client -- Règles de polices / sûreté**

Tout Client du Service est soumis à l'arrêté préfectoral de police en vigueur sur l'Aéroport qui définit, conformément au droit applicable, les modalités de circulation des usagers de l'Aéroport en zone publique comme en zone d'embarquement (contrôle de sûreté obligatoires inclus).

A ce titre, chaque Client est tenu de respecter ces règles et se soumettre à l'ensemble des contrôles de sûreté nécessaires à son accès en zone d'embarquement, sous peine de sanctions administratives ou poursuites judiciaires.

### **Article 4 – Modification – Annulation**

#### **4.1 Modification**

Aucune modification de commande n'est possible à compter du paiement de cette dernière.

#### **4.2 Annulation**

Aucune annulation de commande n'est possible à compter du paiement de cette dernière.

### **3) SERVICE D'ACCUEIL VIP DE L'AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR**

#### **Article 1 – Description et conditions de fourniture du Service :**

Tel qu'illustré en détail sur la page de vente du Site Internet, le Service a pour objet de permettre aux Clients de réserver, une ou plusieurs prestations d'accueil de personnes sur l'Aéroport, au départ comme à l'arrivée.

Cette prestation de Service est proposée tous les jours de l'année, durant les heures d'ouvertures de l'Aéroport.

Elle est effectuée sur la base d'une heure de rendez-vous acceptée par le Client sur la base de créneaux proposés par ACA, alignés sur les horaires de vol programmés, et ce jusqu'à 2h avant le départ du vol (pour les départs).

L'accès au Service est également ouvert aux professionnels réservant le Service pour le compte de leurs clients.

Le Client, ou la ou les personne(s) désignées par le Client, devant faire l'objet d'un accueil, seront accueillis par l'agent d'ACA à la date, heure et point de rendez-vous convenus, avec une pancarte, tablette ou tout autre document sur lequel apparaîtra les noms et prénoms de la ou les personnes à accueillir.

Lorsque la réservation est effectuée pour le compte d'un tiers (identifié au moment de la réservation du Service), le Client s'engage à transférer toutes les informations relatives à la prestation d'accueil au tiers en question (lieu et horaire de rendez-vous, coordonnées de l'agent d'accueil...) et à obtenir préalablement le consentement de ce dernier à l'utilisation des données personnelles recueillies.

Le Client est informé que :

- ACA ne saurait être tenu responsable de l'inexécution du Service dans le cas où, pour toutes raisons, le ou les passager(s) à accueillir ne se présenteraient pas à l'agent ACA et/ou ne serait pas à l'heure au lieu de rdv fixé. Aucun remboursement ne serait alors possible.
- ce Service ne peut être assuré par ACA au-delà d'1h30 de retard de vol (arrivée ou départ). Dans ce cas, ACA n'est plus tenue à aucune obligation, mais fera tout de même son possible en fonction de la disponibilité de son personnel pour assurer la prestation (à défaut, aucun remboursement n'est alors possible) ;
- les demandes de réservation « dernière minute », effectuée moins de 8h avant l'heure souhaitée de rendez-vous, sont possibles. Toutefois l'exécution de ce type de prestations ne saurait être garanti par ACA, cette dernière se réservant le droit de l'annuler à tout instant jusqu'à minimum 2 heures

avant l'heure de rendez-vous. Dans ce cas, le Client sera intégralement remboursé de sa commande, sans droit à quelconque indemnité.

- dans le cas où il effectue une réservation pour un tiers, le Client s'engage de fait à se porter garant du paiement à ACA de tous frais supplémentaires liés à la prise en charge par ACA de tous bagages supplémentaires apportés par le tiers à son arrivée, et non prévu lors de la commande sur le Site Internet.

## **Article 2 – Disponibilité**

Le Client a la possibilité de réserver une prestation de Service « ACCUEIL VIP » aux créneaux horaires et jours proposés par ACA dans le formulaire de réservation en ligne.

La possibilité de réservation peut être limitée par ACA à un nombre maximum par transaction et par jour.

## **Article 3 – Modification – Annulation**

### **3.1 Modification**

Le Client a la possibilité de faire une demande de modification d'horaire de rendez-vous en cliquant sur le lien suivant : [vipservice@cote-azur.aeroport.fr](mailto:vipservice@cote-azur.aeroport.fr)

ACA se réserve le droit d'accepter cette demande en fonction de la disponibilité de ses agents (notamment en cas d'arrivée très en avance à l'horaire prévu dans le terminal).

Tout changement d'horaire validé par ACA pourra faire l'objet d'une facturation d'heures supplémentaires.

### **3.2 Annulation – Remboursement**

Le Client a la possibilité d'annuler sa commande.

Toute annulation, même partielle, doit être effectuée sur le site.

Toute prestation annulée :

- moins de 48 heures à l'avance, sera facturée à 50% du tarif en vigueur ; (un remboursement du solde sera alors effectué)
- le jour même, sera facturé à 100% du tarif en vigueur (aucun remboursement).

Une annulation sans préavis entraîne également une facturation à 100%.

ACA se réserve le droit d'annuler le contrat si des événements de force majeure ou toutes contraintes impérieuses d'exploitation l'y contraignent (grèves, incendies, dégâts des eaux, problématiques de sécurité ou de sûreté..). Dans ce cas, le Client se verra rembourser l'intégralité de sa commande.

**Article 4 – Contact direct Accueil VIP**

Le Client peut directement le service d'Accueil VIP par email : [vipservice@cote-azur.aeroport.fr](mailto:vipservice@cote-azur.aeroport.fr)

## **4) ACCES AUX SALONS VIP DE L'AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR**

### **Article 1 – Description du Service :**

Le Service permet aux Clients d'accéder aux Salons VIP, localisés dans les salles d'embarquement de l'Aéroport, via l'achat de titre d'accès (« Titres d'Accès »).

Au sein de ces Salons, ACA met à disposition des Clients une gamme étendue de services, incluant notamment des prestations d'accueil, d'information ainsi que des prestations de restauration.

Ces Salons ont une capacité limitée et leur accès est possible sous réserve de disponibilité (voir ci-après).

Les informations relatives au nombre, à la localisation et à la disponibilité (horaires et dates d'ouverture et de fermeture) des Salons ainsi que la description des prestations rendues au sein de ces derniers sont décrites sur la page dédiée du Site internet de l'Aéroport, accessibles préalablement à toute transaction.

Les tarifs sont valables quelle que soit l'heure d'entrée au Salon et la durée d'utilisation du Service.

### **Article 2 – Utilisation des titres/droits d'accès**

Le Client a la possibilité d'acheter des Titres d'accès pour le jour de son choix, y compris pour le jour même.

L'achat de titre(s) d'accès peut être limité par ACA à un nombre maximum par transaction et par jour, tel que défini sur le formulaire de souscription en ligne mis à disposition des Clients.

#### **- Réception et présentation des titres/droit d'accès :**

Une fois le paiement en ligne effectué, le Client reçoit une confirmation d'achat sur son adresse email.

Cette confirmation contient un code d'accès (pouvant être matérialisé sous la forme d'un code-barres multidimensionnel type QR code ou autre) permettant d'entrer dans le Salon : le Client s'engage à imprimer la confirmation et à présenter ce code à l'accueil du Salon afin de bénéficier du droit d'accès. A défaut, l'accès pourra lui être refusé.

Selon disponibilité de l'option sur le Site Internet, le Client pourra également choisir de recevoir le code d'accès sur son appareil mobile, via MMS ou toute autre application mobile. Il s'engage alors à présenter le code via l'appareil mobile en question à l'accueil Salon afin de bénéficier du droit d'accès.

Pour les Clients d'une carte de fidélité autorisée par ACA (dont notamment les détenteurs de la carte « Airport Premier »), ces derniers pourront, une fois le paiement réalisé, accéder au Salon sur simple présentation de leur carte de fidélité.

Il est rappelé aux Clients que le code d'accès transmis par ACA lors de la confirmation d'achat est strictement personnel et confidentiel. Il appartient à le Client de le conserver jusqu'au jour convenu d'utilisation pour entrer dans le Salon. ACA décline toute responsabilité en cas de perte et/ou utilisation frauduleuse ou par un tiers. Il en va de même pour les cartes de fidélité (carte « Airport Premier » inclus).

- **Validité des titres/droits d'accès**

L'achat d'un Titre d'accès Salon donne au Client (détenteur ou pas d'une carte de fidélité) un droit d'accès à un seul Salon de son choix, sous réserve de la disponibilité dudit Salon.

Un droit d'accès (attaché à un code d'accès ou à une carte de fidélité) ne peut être utilisé qu'une seule fois : le Client qui est entré dans un premier Salon ne pourra par la suite **sortir et accéder de nouveau à ce Salon** ou à un autre Salon, excepté s'il procède à l'achat d'un nouveau droit d'accès.

Un droit d'accès n'est valable que pour le jour choisi par le Client.

Le Client accepte par la présente que :

- L'offre liée accessible via le Service est faite sur la base d'un nombre de places limité dans les Salons et est donc proposée aux Clients dans la limite des places disponibles au moment de sa demande,
- en fonction de la destination de son vol, le Client n'aura accès qu'à certains Salons localisés dans les salles d'embarquement correspondantes. Le Client s'engage dans tous les cas à bien vérifier la disponibilité du Salon auquel il souhaite accéder en fonction du voyage envisagé,
- il lui appartient de prendre toutes ses dispositions afin de passer en temps utile les contrôles d'accès en zone côté piste, et le cas échéant, les contrôles de police ou de douanes auxquels il devra se soumettre avant l'accès au Salon.

**Article 3 – Règles impératives**

ACA se réserve le droit de refuser à un Client l'accès au Salon, ou prier ce dernier de quitter le Salon dans les cas où ce Client :

- ne peut pas présenter de Titre d'accès valide, et/ou
- se présente en état d'ébriété évident, et/ou
- menace à l'ordre public, risquant à tout le moins de déranger le confort et la tranquillité des autres usagers du Salon.

ACA pourra également refuser l'entrée à tout titulaire d'un Titre d'accès, en application du règlement de sécurité de l'aéroport et notamment dans le cas où la capacité maximale du Salon serait atteinte au moment

de la présentation du titulaire à l'entrée du Salon. ACA fera ses meilleurs efforts afin que les Clients du service puissent avoir accès aux Salons mais ACA ne peut garantir d'avance la disponibilité des sièges.

Lors de son passage au sein du Salon et l'utilisation des services fournis, le Client fera son affaire de tout branchement ou connexion de ses équipements sur un réseau électrique ou informatique disponible au sein du Salon et il assumera la responsabilité exclusive de cet équipement.

Le Client s'engage à respecter toute autre réglementation applicable à l'intérieur des Salons, dont notamment les règles en matière de sûreté, d'hygiène et de sécurité.

#### **Article 4 – Modification – Annulation**

##### **4.1 Modification**

Aucune modification de commande n'est possible à compter du paiement de cette dernière.

##### **4.2 Annulation**

Aucune annulation de commande n'est possible à compter du paiement de cette dernière.

## **5) LOCATION D'ESPACES AU SEIN DU CENTRE D'AFFAIRES DE L'AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR**

### **Article 1 – Description du Service :**

Le Service permet aux Clients de louer des espaces pour des réunions, d'accueil ou des congrès, incluant principalement la réservation en ligne de salles et bureaux situés au Centre d'affaires de l'aéroport (zone publique) , banque d'accueil congrès situées dans les zones d'arrivée des terminaux.

La location des espaces susvisés est ouverte pour des événements ou activités de nature privée et/ou professionnelle dans les limites définies à l'article 3.

Le Service permet également au Client de bénéficier des services complémentaires à la réservation, dont le détail est accessible sur la page de vente dédiée du Site Internet.

### **Article 2 – Disponibilité – Confirmation de commande**

Les dates et horaires de disponibilité du Service sont automatiquement indiquées lors de la réservation via le Site Internet.

Le Service sera par défaut disponible que durant les heures d'ouverture du Centres Affaires et/ou des terminaux aéroportuaires.

Les commandes sont confirmées automatiquement par email aux Clients.

### **Article 3 – Règles d'utilisation des espaces**

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des règles applicable au sein des espaces loués et/ou des terminaux, dont notamment les règles en matière de sûreté, d'hygiène et de sécurité.

Le Client reconnaît que les activités, événements, comportements ou usages suivants sont interdits au sein ou à proximité des espaces :

- ceux susceptibles de menacer l'ordre public, la sécurité ou la sureté dans les terminaux, ou risquant à tout le moins de déranger le confort et la tranquillité des autres usagers ou tierces personnes à proximité ou affecter le déroulement normal du service public aéroportuaire ;
- ceux en contradiction avec les valeurs et les engagements éthiques du Groupe Aéroports de la Côte d'Azur ;
- plus largement, ceux qui entrent en conflit avec toute loi ou règlement en vigueur relatif à l'utilisation des espaces publics ou privés dans le cadre de l'exploitation d'un service public aéroportuaire.

Toute infraction à ces règles entraînera l'annulation immédiate de tout événement en cours (avec obligation immédiate de quitter les lieux) sans aucun droit à remboursement.

ACA se réserve également le droit de mettre fin à toute commande, préalablement au début de l'événement/activité en question, dans le cas où ledit événement ou les conditions de mise en œuvre de ce dernier, sont susceptibles de remettre en cause les règles visées au présent article 3.

En outre, le Client est informé et reconnaît que certains espaces mis à disposition sont situés dans des zones réglementées de l'Aéroport, non accessibles librement au public et dont l'accès est conditionné à la production de documents personnels et/ou à la réalisation d'enquêtes de police préalables. Le Client s'engage ainsi à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires afin d'accéder aux espaces souhaités dans les conditions fixées par l'Arrêté Préfectoral de Police en vigueur.

## **Article 4 – Modification – Annulation**

### **4.1 Modification**

Le Client a la possibilité de faire une demande de modification de sa réservation par email à l'adresse suivante : [meeting@cote-azur.aeroport.fr](mailto:meeting@cote-azur.aeroport.fr).

ACA se réserve le droit d'accepter cette demande en fonction de la disponibilité de ses espaces et des règles visées à l'article 3.

Toute modification de commande pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire conformément aux tarifs en vigueur.

### **4.2 Annulation - Remboursement**

Le Client a la possibilité d'annuler sa commande.

Toute annulation doit être effectuée sur le Site Internet.

Toute location de bureau ou salle annulée :

- moins de 24 heures à l'avance, sera facturée à 90% du tarif en vigueur ; (un remboursement du solde sera alors effectué)
- Entre 24 et 72h à l'avance, sera facturée à 70% du tarif en vigueur ; (un remboursement du solde sera alors effectué)
- Entre 3 et 7 jours avant, sera facturée à 50% du tarif en vigueur ; (un remboursement du solde sera alors effectué)
- Plus de 7 jours avant, sera intégralement remboursée.

Toute location de banque congrès annulée :

- Moins de 72 heures à l'avance, sera facturée à 95% du tarif en vigueur ; (un remboursement du solde sera alors effectué)
- Entre 3 et 10 jours, sera facturée à 50% du tarif en vigueur ; (un remboursement du solde sera alors effectué)
- Plus de 10 jours avant, sera intégralement remboursée.

Une annulation sans préavis entraîne également une facturation à 100%.

ACA se réserve le droit d'annuler toute commande en cas :

- d'événements de force majeure,
- de contraintes impérieuses d'exploitation (incluant notamment grèves, incendies, dégâts des eaux, impératifs liés aux conditions de sécurité ou de sûreté aéroportuaires.).
- d'infraction aux règles visées à l'article 3 (« règles d'utilisation des espaces »).

Dans ce cas, le Client se verra rembourser l'intégralité de sa commande.

#### **Article 5 – Contact direct Centre d'Affaires**

Le Client peut contacter directement le Centre d'Affaires par email : [meeting@cote-azur.aeroport.fr](mailto:meeting@cote-azur.aeroport.fr)

## II. SERVICES FOURNIS PAR DES COMMERCANTS TIERS

Les services, dont les conditions de vente sont décrites ci-après, sont proposés et vendus par les commerçants partenaires d'ACA (« les Commerçants tiers »).

ACA permet à ces Commerçants Tiers de vendre leurs services par l'intermédiaire de son Site Internet, directement aux consommateurs.

Dans ce cadre, chaque contrat de vente est conclu directement en ligne entre le Commerçant Tiers et le Client. ACA demeure un tiers à la transaction et ne saurait engager sa responsabilité vis-à-vis du Client.

### 1) SERVICE DE PROTECTION DES BAGAGES

Le présent document définit les conditions et modalités d'utilisation et de vente (ci-après désignées par « **CGV** ») du service de protection des bagages proposé, sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur (ci-après « **l'Aéroport** »), par la société :

FSB Services (ci-après désignée par « **Safe Bag** »), Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé au 58 avenue de Wagram – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° RCS 494 253 867.

Ces CGV s'adressent à toute personne (ci-après désignée par « **le Client** ») effectuant une réservation de service de protection des bagages (ci-après désignée par « **Réservation** ») vendu par Safe Bag via le site internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr).

La société Aéroports de la Côte d'Azur autorise Safe Bag à commercialiser ses Services par l'intermédiaire de son Site Internet.

Aéroports de la Côte d'Azur n'étant pas le vendeur dudit Service, le contrat relatif à la vente du Service est réputé formé **uniquement entre le Client et Safe Bag**. Par conséquent, toute opération, commande, navigation effectuée par le Client afférente à un Service fourni par Safe Bag s'effectue directement avec Safe Bag et sous son entière responsabilité. La responsabilité de la société Aéroports de la Côte d'Azur ne saurait être, à ce titre, en aucune manière recherchée et engagée par le Client.

La souscription à ce Service suppose l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client.

## **Article 1 – Définitions et Description du Service**

### **1.1 – Définitions**

La liste ci-dessous répertorie et donne la signification des mots et des expressions utilisés dans les présentes CGV :

**Bagage:** indique un contenant quelconque qui bénéficie des services offerts par Safe Bag, à l'exclusion de son contenu.

**Emballage du Bagage :** emballage avec un film de protection.

**Client:** indique le passager d'une compagnie aérienne quelconque qui réserve l'un des services de protection des bagages proposés par Safe Bag depuis le site internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr).

**Service Clients:** indique l'équipe de Safe Bag qui est à disposition de chaque client afin de donner des informations et de prêter assistance au sujet des services offerts par Safe Bag.

**Code Safe Bag:** indique le code univoque alphanumérique de 14 caractères associé à chaque Bagage.

**Endommagement du Bagage:** indique la rupture des parties externes du Bagage (serrures, fermetures Eclair, roues et manches incluses) susceptibles de rendre le Bagage inutilisable. Par conséquent, il faut exclure de cette catégorie : les rayures, les petits accrocs, l'endommagement des parties internes du Bagage et l'endommagement du contenu du Bagage. De plus, il faut exclure l'endommagement des objets dépourvus de récipient mais emballés avec le film de protection (par exemple, les poussettes et les équipements de sport).

**Faits Dommageables:** indique l'Endommagement du Bagage, le Vol Partiel des effets personnels contenus dans le Bagage (ainsi que l'impossibilité de retrouver le Bagage dans le délai désigné par l'article 1.2.6, et la Perte du Bagage pour le Service Premium).

**Vol partiel des effets personnels contenus dans le Bagage:** indique le cambriolage des objets/vêtements personnels contenus dans le Bagage.

**Non-livraison du Bagage:** le Bagage n'est pas livré à l'aéroport de destination.

**Perte du Bagage:** indique l'impossibilité de retrouver le Bagage dans les 21 (vingt-et-un) jours qui suivent la Non-livraison du Bagage.

**Suivi Actif:** le suivi actif du Bagage (Tracking) donne la possibilité au Client d'obtenir des informations concernant la localisation et le déplacement du Bagage. Le Service Clients de Safe Bag interroge directement le portail de SITA World Tracer, un système utilisé par les bagagistes du monde entier, afin d'obtenir des informations correctes qui seront communiquées au Client.

**Indemnité de la Compagnie Aérienne:** indique le montant d'argent reconnu au Client par la Compagnie Aérienne, au cas où un Fait Dommageable pourrait être imputé à la Compagnie même.

**Formulaire d'Indemnisation:** voir article 5.3.

**Domages-intérêts ou Dommages-intérêts de la partie de Safe Bag:** voir article 5.2.1.

**Réclamation d'Indemnisation:** voir article 5.3.3.

**Application SOSTRAVEL:** indique l'application pour les Smartphones, disponible pour les Clients Premium afin de pouvoir utiliser le service de Suivi Actif.

**Site Safe bag :** indique le Site Web utilisable par les Clients Premium afin d'avoir accès au service de Suivi Actif à travers le site : <https://www.safe-bag.com>

**Carte Bancaire :** désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance des Services.

**Site Internet :** désigne le site Internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.nice.aeroport.fr> par l'intermédiaire duquel Safe Bag commercialise le Service.

**E-mail ou courrier électronique :** désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le Formulaire de réservation

**Réservation :** désigne toute commande du Service effectuée par le Client sur le Site Internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr). La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'email de confirmation.

#### **Le Service :**

Le service **Basic** comprend :

- l'emballage du Bagage avec un film de protection, afin d'assurer qu'il ne subit aucune détérioration pendant le vol et pendant le processus d'emballage ; il s'agit aussi d'un processus de prévention contre le vol des objets contenus dans le Bagage;
- la possibilité de reconnaître et d'identifier aisément le Bagage grâce au film rouge de protection et au code Safe Bag, apposés sur le Bagage

Le service **Premium** comprend :

- l'emballage du Bagage avec un film de protection, afin d'assurer qu'il ne subit aucune détérioration pendant le vol et pendant le processus d'emballage ; il s'agit aussi d'un processus de prévention contre le vol des objets contenus dans le Bagage;
- la possibilité de reconnaître et d'identifier aisément le Bagage grâce au film rouge de protection et au code Safe Bag, apposés sur le Bagage;
- le service de Suivi Actif en cas de Perte du Bagage de la part de la Compagnie Aérienne, selon les limites et les modalités précisés ci-dessous.

**Le Service n'est disponible qu'aux horaires indiqués sur le Site Internet.**

## **1.2 – Engagements de Safe Bag – Caractéristique des services proposés**

**1.2.1.** Safe Bag s'engage à emballer le Bagage à l'aide d'un film de protection ultra résistant qui permet d'offrir une protection efficace et une prévention contre les ruptures, les endommagements, les rayures, la pluie, les saletés, les ouvertures accidentelles et le vol partiel ou total. Le film utilisé pour l'emballage est créé afin d'assurer une protection optimale du Bagage et, en même temps, de garantir le respect de l'environnement (le film est recyclable à 100%). Le film utilisé a une couleur rouge vif afin de rendre plus facile l'identification du Bagage à l'aéroport ; en outre, le film est très facile à retirer après l'usage, grâce à son épaisseur réduite.

**1.2.2.** Safe Bag assure (selon les limites établies par l'article 5.2 « Clause Pénale ») la capacité du film de protection d'empêcher l'Endommagement du Bagage. Egalement, Safe Bag garantit (dans le respect des limites fixées par l'article 5.2 « Clause Pénale ») qu'aucun Vol Partiel des effets personnels contenus dans le Bagage n'aura lieu. Par conséquent, Safe Bag est tenu responsable envers les Clients, selon les termes et les limites établis par l'article 5.2, de l'Endommagement du Bagage et du Vol Partiel des effets personnels contenus dans le Bagage, communiqués à la Société selon les modalités prévues par les Instructions en Cas de Faits Dommageables.

**1.2.3. (seulement pour le service Premium)** La récupération du Bagage est garantie par le service de Suivi Actif. Le Client doit activer le service avant le décollage de l'avion à travers l'application SOSTRAVEL ou sur le site : <https://www.safe-bag.com>

**1.2.4. (seulement pour le service Premium)** Le service de Suivi Actif permet au Service Clients de Safe Bag d'être au cœur du processus d'assistance en cas de Non-livraison du Bagage. Ce service est réalisé grâce à l'accès direct du Service Clients de Safe Bag aux informations relatives aux déplacements des Bagages à l'aide du portail SITA World Tracer et de la collaboration des bagagistes des différents aéroports. Le Service Clients de Safe Bag interroge directement le système et fournit au Client les informations concernant le Bagage. La collecte des informations est axée sur l'insertion dans le portail du Code Safe Bag ou de l'Étiquetage du Bagage délivré par la Compagnie Aérienne que le Client a enregistré sur l'Application Mobile ou sur le Site Internet.

**1.2.5. (seulement pour le service Premium)** La collecte des informations se base sur la possibilité de Safe Bag de bénéficier de SITA World Tracer Unique Identification Service (UIS). Ce service permet aux opérateurs des Bureaux des Objets Trouvés, affiliés de SITA, dans les différents aéroports, de saisir le Code Safe Bag dans le champ approprié de la base de données destiné à la description des Bagages retrouvés (OHD – On Hand Database). La saisie du Code Safe Bag dans la base de données OHD (On Hand Database) génère immédiatement un message transmis à la Société, laquelle pourra effectuer un contrôle croisé des données et contacter le Client afin d'offrir l'assistance nécessaire à la récupération du Bagage identifié.

**1.2.6. (seulement pour le service Premium)** Safe Bag s'engage et assure qu'elle cherchera à retrouver le Bagage dans 1 (un) jour à partir de la date de rédaction du Formulaire « Rapport d'Irrégularité de Bien » (PIR) auprès du Bureau des Objets Trouvés de l'aéroport de destination, en raison de la Non-livraison du Bagage. En tout cas, le Service de Suivi Actif terminera à l'écoulement des 21 (vingt-et-un) jours après la date de Non-livraison du Bagage. Bien évidemment, le Service Clients de Safe Bag offre au Client l'assistance nécessaire afin de favoriser la recherche du Bagage non livré par la Compagnie Aérienne, mais il n'est pas responsable des processus de localisation menés par les Compagnies Aériennes ou par les sociétés de manutention des

aéroports et, enfin, il n'est pas impliqué dans les procédures internes de recherche coordonnées par ces organismes. Le Service Clients réservé aux Clients Premium est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 aux numéros de téléphone suivants :

- Italie : +39 0691511041
  - France: +33 170615702
  - Portugal : +351 300505951
  - Suisse : +41 4355070
  - Canada : +1 514 3126536
  - USA : +1 305 4347126
  - Pologne : +48 22 3906422
  - Brésil : +55 2120180328
- par e-mail : [customer.care@safe-bag.com](mailto:customer.care@safe-bag.com)

## **Article 2 – Conditions de réservation**

Le Service peut être souscrit pour ses besoins propres par tout Client tel que défini ci-dessus, il est accessible aux personnes ayant créé un compte personnel sur le Site Internet et disposant obligatoirement d'une adresse de messagerie électronique.

Pour que la réservation soit considérée comme ferme et définitive, le Client devra impérativement valider toutes les étapes suivantes :

- renseigner les champs obligatoires du formulaire de souscription disponible sur le Site Internet, ainsi que la formule choisie, la date et les références du vol (compagnie et destination). Aéroports de la Côte d'Azur se réserve le droit de refuser la souscription de ce Service en cas d'informations erronées ou incomplètes.
- effectuer le paiement du montant de la réservation.

Une fois le compte créé et le paiement effectué, le Client reçoit un email de confirmation sur son adresse de messagerie électronique contenant le récapitulatif de sa commande et un numéro de réservation unique, qu'il devra présenter à l'agent Safe Bag lorsqu'il se rendra sur le point de vente à l'aéroport de Nice.

La confirmation de réservation (contenant le numéro de réservation) envoyée au Client est strictement personnelle et confidentielle. Elle ne peut être cédée ou transférée à un tiers. Il appartient au Client de la conserver jusqu'à son utilisation sur le point d'emballage Safe Bag. Safe Bag et/ou Aéroports de la Côte d'Azur déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation par un tiers ou utilisation frauduleuse.

Le courrier électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par Safe Bag ou par son prestataire pour communiquer avec lui. Le Client devra donc s'assurer de leur bon fonctionnement. A défaut d'information ou de notification contraire, le courrier électronique du Client est considérée comme valable et tout mail adressé par Safe Bag sur ce courrier électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est considéré comme valable et tout SMS adressé par Safe Bag à ce numéro de mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client. Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la

création de son Compte Personnel et/ou lors de son identification. Safe Bag ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation. Une utilisation frauduleuse du Site Internet ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par Safe Bag, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même Safe Bag aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte à Safe Bag devant les juridictions compétentes.

### **Article 3 – Conditions tarifaires et paiement**

#### ***3.1 - Conditions tarifaires***

Les tarifs et informations présents sur le Site Internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr) sont ceux applicables lors de la validation de la commande par le Client. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) et sont soumis à la T.V.A. en vigueur en France. Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des prestations proposées sur [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr) à la date stipulée par le décret d'application s'y référant.

Safe Bag se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Safe Bag pourra donc proposer au Client des prestations optionnelles au moment de la réalisation du service de protection de ses bagages. Si le Client accepte ces prestations optionnelles, elles feront l'objet d'un encaissement spécifique directement sur le point de vente Safe Bag, et aux conditions tarifaires affichées sur place.

#### ***3.2 - Paiement***

Le Service est payable lors de la commande par :

- Carte bancaire de type VISA ou MASTERCARD, ou
- Paypal, ou
- Carte American Express

Le montant prélevé correspond au tarif TTC (en euros) de la prestation choisie (Basic ou Premium), tarif en vigueur au moment de la réservation, tel que décrit et détaillé sur la page de réservation.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client. En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée. La facture correspondante à la Réservation sera adressée au Client par voie électronique.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge de Safe Bag à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

Safe Bag se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait à ses yeux une quelconque forme de risque.

## **Article 4 – Modification -Annulation -Rétractation**

### **4.1 Modification et Annulation**

Aucune modification ou annulation ne pourra être apportée à la réservation après que celle-ci soit confirmée et payée.

### **4.2 Droit de rétractation**

Les Services fournis par Safe Bag sont des prestations liées à un service fourni à une date ou à une période déterminée. A ce titre, le Client ne bénéficie donc pas de droit légal de rétractation au sens des dispositions de l'article L. 221-28 du code de la consommation.

## **Article 5 –Responsabilités - Assurances**

### **5.1 – Respect des CGV**

Le Client se doit de respecter les conditions des présentes CGV.

### **5.2 – Responsabilité de Safe Bag - Clause Pénale**

**5.2.1** - Safe Bag et le Client conviennent que, en cas de Fait Damageable, Safe Bag devra verser au Client une somme d'argent évaluée conformément aux conditions suivantes, à l'exclusion de l'indemnisation du dommage ultérieur.

**5.2.2** - Les Dommages-intérêts seront versés en cas de :

- a.** Endommagement du Bagage
- b.** Vol Partiel des effets personnels contenus dans le Bagage
- c.** Livraison en retard du Bagage (*seulement pour le service Premium*)
- d.** Perte du Bagage (*seulement pour le service Premium*)

**5.2.2.-a-** En cas d'Endommagement du Bagage, les Dommages et intérêts de la part de Safe Bag seront versés uniquement après que le Client aura reçu l'indemnité de la Compagnie Aérienne. La somme payée par Safebag sera égale à l'indemnité versée par la Compagnie Aérienne, jusqu'à un plafond de 1000€.

A titre d'exemple, en cas d'Endommagement du Bagage :

- Si l'indemnité de la Compagnie Aérienne est de 500 Euros, les dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront de 500 Euros.
- Si l'indemnité de la Compagnie Aérienne est égale ou supérieure à 1.000 Euros, les dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront de 1.000 Euros.
- Si la Compagnie Aérienne ne verse aucune indemnité, Safe Bag également ne versera aucune indemnité.

**5.2.2.-b.** En cas de Vol partiel des effets personnels contenus dans le Bagage, les Dommages-intérêts versés par Safe Bag seront de 100 Euros maximum.

**5.2.2.-c.** (*seulement pour le service Premium*) Si le Bagage n'est pas retrouvé dans le délai prévu par l'article **1.2.6** (1 jour), les Dommages-intérêts seront de 100 Euros par jour pour chaque jour successif à l'expiration du délai prévu par l'article 1.2.6, jusqu'à la récupération effective du Bagage. Les Dommages-

intérêts ne pourront en aucun cas dépasser la somme de 1.000 Euros, même après l'écoulement des 10 (dix) jours à partir de la date d'expiration du délai prévu par l'article 1.2.6.

**5.2.2.-d. (*seulement pour le service Premium*)** En cas de perte du Bagage, les Dommages-intérêts seront versés par Safe Bag uniquement après que le Client aura reçu l'Indemnité de la Compagnie Aérienne; la somme d'argent payée par la Société sera égale à l'indemnité versée par la Compagnie Aérienne, jusqu'à un plafond de 4.000 Euros.

**A titre d'exemple, en cas de Perte du Bagage:**

- si l'indemnité de la Compagnie Aérienne est de 2.500 Euros, les dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront de 2.500 Euros, pour un total de 5.000 Euros.
- si l'indemnité de la Compagnie Aérienne est égale ou supérieure à 4.000 Euros, les dommages-intérêts de la part de Safe Bag seront de 4.000 Euros.
- si la Compagnie Aérienne ne verse aucune indemnité, Safe Bag également ne versera aucune indemnité.

**5.2.3** - L'obligation de Safebag de payer les Dommages-intérêts est assujettie aux conditions requises suivantes:

- a) le Bagage a été emballé avec le système et film de protection Safe Bag, enregistré et livré au personnel autorisé de l'aéroport au moment de l'enregistrement (étiquetage des Bagages);
- b) le Client a effectué toutes les communications requises avant les délais prévus et il a respecté les Instruction en Cas de Faits Dommageables prévues par l'article 5.3 ci-dessous.

**5.2.4** - Les parties conviennent ce qui suit :

- a) en cas de livraison en retard du Bagage et en cas d'Endommagement du Bagage, le Client aura droit au paiement des Dommages-intérêts relatifs à la Livraison en Retard (*seulement pour le service Premium*);
- b) les Dommages-intérêts touchés par le Client à cause de la Livraison en Retard du Bagage ne pourront pas être cumulés aux Dommages-intérêts pour la Perte du Bagage, conformément à l'article 1.2.6.

**5.2.5** - Dans les cas suivants, le Client n'aura pas droit au paiement des Dommages-intérêts ou d'une indemnité quelconque :

- i) le Client ne respecte pas les Instruction en Cas de Faits Dommageables
- ii) en cas d'Endommagement du Bagage ou de Perte du Bagage (*seulement pour le service Premium*), le Client ne fournit pas la documentation requise concernant le paiement effectué et le montant de l'indemnité versée par la Compagnie Aérienne.
- iii) (*seulement pour le service Premium*) le Client ne fournit pas une copie du document certifiant la date de livraison effective du Bagage de la part de la Compagnie Aérienne, lorsque le Bagage n'a pas été retrouvé dans le délai prévu par l'article 1.2.6;
- iv) (*seulement pour le service Premium*) en cas de frais encourus pour l'achat de biens ou tout autre frais ou inconvénient découlant de la Non-livraison du Bagage et/ou de l'Endommagement du Bagage.

**5.2.6** - En vertu du présent article, l'indemnisation du dommage ultérieure est expressément exclue par rapport aux Dommages intérêts versés au Client, et toutes les obligations de Safe Bag envers le Client et consécutives au Fait Dommageable sont rejetées.

### **5.3 – Instructions en cas de Faits Dommageables – Demandes d’indemnisation**

#### **5.3.1 - Rédaction d’un Rapport d’Irrégularité de Bien (Property Irregularity Report – PIR) auprès du Bureau des Objets Trouvés de l’aéroport d’arrivée.**

En cas d’Endommagement du Bagage et/ou Vol partiel des effets personnels contenus dans le Bagage, ou de Non-Livraison du Bagage à l’aéroport de destination (*seulement pour le service Premium*), le Client doit se rendre au Bureau des Objets Trouvés et remplir un formulaire « Rapport d’Irrégularité de Bien » (PIR) avant de quitter l’aéroport.

#### **5.3.2 Déclaration auprès de la Compagnie Aérienne**

Après avoir rempli le formulaire « Rapport d’Irrégularité du Bien » (PIR), le Client devra déclarer à la Compagnie Aérienne l’Endommagement du Bagage et/ou le Vol partiel des effets personnels contenus dans le Bagage, ou la Non-Livraison du Bagage à l’aéroport de destination (*seulement pour le service Premium*) afin d’activer les procédures nécessaires pour obtenir le paiement de l’indemnité de la part de la Compagnie Aérienne.

#### **5.3.3 Réclamation d’indemnisation à l’égard de Safe Bag S.p.A., avant les délais établis**

Au plus tard dans les 21 jours suivant la date de Livraison du Bagage en cas d’Endommagement du Bagage (ou les 21 jours suivant l’expiration du délai prévu par l’article 1.2.6 en cas de Non-Livraison du Bagage), le Client doit demander une indemnisation à l’aide de la procédure guidée disponible sur le Site Safebag24 ou en contactant le Service Clients de Safe Bag S.p.A. qui peut être contacté :

- par courrier : Via Olona 183/G, 21013 Gallarate (VA), Italie
- par téléphone aux numéros suivants :
  - o Italie : +39 0691511041
  - o France: +33 170615702
  - o Portugal : +351 300505951
  - o Suisse : +41 4355070
  - o Canada : +1 514 3126536
  - o USA : +1 305 4347126
  - o Pologne : +48 22 3906422
  - o Brésil : +55 2120180328
- par e-mail : [customer.care@safe-bag.com](mailto:customer.care@safe-bag.com)

#### **5.3.4 Collecte de documents, rédaction et envoi du Formulaire d’Indemnisation et du Formulaire de Quittance**

Suite à la demande d’indemnisation, formulée dans les délais prévus, le Client recevra, par e-mail, un formulaire pré-rempli avec les données rassemblées et avec les indications à suivre afin d’obtenir le paiement de l’indemnisation des dommages de la part de Safe Bag, comme prévu par l’article 5.2 (« Clause Pénale »).

**Le Client doit transmettre, sur la section dédiée du Site Safebag24, une copie numérique des documents suivants :**

- Le formulaire « Rapport d’Irrégularité de Bien » (PIR – Property Irregularity Report) délivré par le Bureau des Objets Trouvés de l’aéroport ;
- Les factures relatives à l’achat du service;
- Le billet d’avion et l’étiquetage des Bagages de la compagnie aérienne ;
- La quittance de la Compagnie Aérienne avec l’indication du montant de l’indemnité (le cas échéant) ;
- Le virement ou un autre document attestant le paiement de l’indemnité de la Compagnie Aérienne (le cas échéant) ;
- (*seulement pour le service Premium*) Le récépissé du transporteur qui a effectué la livraison du

Bagage au Client ou un document délivré par la Compagnie Aérienne au moment du retrait du Bagage à l'aéroport, attestant la date de la localisation du Bagage (le cas échéant) ;

- Le formulaire d'Indemnisation signé et dûment rempli ;
- Les photos du dommage (le cas échéant) ;
- Le document d'identité valide du Client ;
- La dénonciation aux autorités judiciaires, en cas de Vol Partiel des Effets Personnels contenus dans le Bagage.

Après avoir correctement reçu tous les documents, le Service Clients de Safe Bag pourra traiter la réclamation d'indemnisation et effectuer les vérifications appropriées. Si aucune anomalie n'est reconnue, le Client recevra par e-mail un « Formulaire de Quittance ».

Le Client doit transmettre sur le Site Safebag24 une copie numérique signée et dûment remplie du « Formulaire de Quittance » et il doit envoyer la copie originale signée à Safe Bag S.p.A., Ufficio Customer Care, Via Olona 183/G, 21013 Gallarate (VA), Italie ou par fax +39 0282940065.

Après la réception de la copie originale signée et dûment remplie du Formulaire de Quittance par lettre recommandée avec accusé de réception (ou par fax), Safe Bag pourra procéder au paiement. Après l'écoulement du délai de 6 mois suite à la réclamation d'indemnisation présentée à Safe Bag, en absence des documents requis ou pour tout autre retard concernant le processus de gestion du Fait Dommageable non imputable à Safe Bag S.p.A., la demande du Client sera archivée sans aucun paiement.

#### **5.4 – Utilisation du Site Internet [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr)**

Safe Bag n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet et à sa disponibilité continue.

Le Site Internet est par principe accessible 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non pour les besoins de maintenance, suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, Safe Bag ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet.

#### **5.5 - Limitation de responsabilité**

Safe Bag ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

#### **Article 6 – Informatique et libertés -données personnelles -démarchage**

Safe Bag s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la vie privée et notamment le Règlement communautaire 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Dans le cadre de la fourniture du Service sur le Site Internet, les Clients sont informés que les données personnelles suivantes sont collectées exclusivement par Aéroports de la Côte d'Azur pour le compte de SafeBag : nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone.

Ces données personnelles sont traitées de manière confidentielle.

Safe Bag s'engage à ne pas divulguer à des tiers les données personnelles relatives au Client utilisateur sans l'autorisation de ce dernier. Par ailleurs, aucune donnée personnelle ne sera conservée par Safe Bag autres que celles nécessaires à l'exécution du Service.

Safe Bag s'engage à mettre en place les actions suivantes :

- La surveillance informatique n'est accessible qu'au personnel interne et non à des tiers,
- Les choix de mots de passe d'accès qui ne sont pas facilement reconnaissables par des tierces parties,

- Les serveurs sont situés dans des lieux fermés et ne sont pas librement accessibles par des tiers,
- L'intégrité des données est garantie,
- Le réseau est protégé par le périmètre,

Dans tous les cas, le Client utilisateur peut à tout moment demander à Safe Bag (par e-mail à l'adresse suivante [customer.care@safe-bag.com](mailto:customer.care@safe-bag.com) :

- un droit d'accès à ses données à caractère personnel collectées ;
- un droit de rectification ou de l'effacement de celles-ci ;
- une limitation du traitement le concernant dans les cas prévus à l'article 18 § 1 du RGPD ;
- un droit d'opposition au traitement le concernant ;
- un droit à la portabilité de ses données.

## **Article 7 – Information Réclamations et litiges**

### **7.1 Information**

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée à l'adresse suivante :

Safe Bag S.p.A.  
Ufficio Customer Care  
Via Olona 183/G  
21013 Gallarate (VA)  
Italie

Le Client utilisateur peut également contacter Safe Bag :

- par téléphone aux numéros suivants :
  - Italie : +39 0691511041
  - France: +33 170615702
  - Portugal : +351 300505951
  - Suisse : +41 4355070
  - Canada : +1 514 3126536
  - USA : +1 305 4347126
  - Pologne : +48 22 3906422
  - Brésil : +55 2120180328,
- par e-mail : [customer.care@safe-bag.com](mailto:customer.care@safe-bag.com)

### **7.2. Droit applicable - Langue**

Les présentes Conditions de Vente sont soumises au droit français. Seule la version française des présentes conditions prévaut entre les Parties.

### **7.3. Médiation - Litiges**

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par Safe Bag ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

En cas de litige, Safe Bag et le Client utilisateur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin d'aboutir un règlement amiable du différend. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Safe Bag et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Conformément aux dispositions du code de la consommation, tout consommateur bénéficie également d'un droit de recours gratuit pour tout litige de nature contractuelle qui l'opposerait à FSB Services auprès du médiateur de la consommation désigné ci-après :

MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). Le médiateur ne peut être saisi sous réserve que le consommateur ait au préalable tenté de résoudre le litige directement auprès de Safe Bag par une réclamation écrite et de n'avoir pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la réclamation initiale (l'ensemble des autres modalités de saisine du médiateur sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

Tout consommateur bénéficie également d'un droit de recours via la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de l'Union Européenne :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

A défaut de règlement amiable, tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis aux tribunaux de droit commun.